



## vente d'un bien immobilier

Par **floenghien**, le **14/01/2013** à **18:07**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente le 30 septembre 2012 pour une maison, nous devons signer l'acte chez le notaire le 30 janvier 2013, le propriétaire actuel n'habite plus dans la maison depuis un an, le soucis qu'il se pose, le vendeur n'a toujours pas retiré son véhicule dans la descente accédant au garage, il dit qu'il a perdu la carte grise et qu'il ne peut déplacer le véhicule (le vendeur habite aujourd'hui à l'étranger) quel recours ai je pour que celui-ci retire absolument son véhicule? (le notaire m'a parlé d'indemnité si la voiture est toujours sur place après la signature??, à combien cela s'élève-t-il?) de plus l'agence immobilière n'a transmis aucun papier au notaire à part le compromis de vente ils ont même pas dit au notaire que le vendeur avait déménagé, puis je demander des dommages à l'agence immobilière car j'ai dû faire tout leur travail ??, les divers papiers à fournir ...

En vous remerciant par avance

Par **janus2fr**, le **14/01/2013** à **19:10**

Bonjour,

A moins que vous n'ayez signé un mandat de recherche à cette agence, vous n'avez aucun lien avec elle. Elle est le mandataire du vendeur. Vous ne pouvez donc pas lui demander quelque chose puisqu'elle ne vous devait rien.

Par **floenghien**, le **14/01/2013** à **19:30**

EFFECTIVEMENT JE SUIS BIEN PASSER PAR UN mandat (afin de déduire les frais de l'agence immobilière), pour la voiture avez-vous une solution?